

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

LA VALETTE DU VAR - Opération FAMILLE PASSION IV - Construction de résidences étudiantes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)

Nom, prénom et qualité de la personne CHABAUD Laurent
habilitée à représenter la personne morale Directeur Général de la SPLM

RCS / SIRET 5 2 3 2 3 9 3 0 9 0 0 0 1 7 Forme juridique SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol ... est supérieure ou égale à 10 000 m ² .	Emprise au sol : 2 853 m ² Surface de plancher : 12 400 m ² Terrain d'assiette : 3 683 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par la SPLM s'implante le long de la RD98, sur les parcelles cadastrales sises section AR n°12 et 13 de la commune de La Valette-du-Var

Le terrain, d'une superficie de 3 683 m² se développe du Nord vers le Sud en pente descendante (environ 2,6 %). Deux maisons se trouvent sur l'unité foncière et seront démolies dans le cadre de l'opération.

Le projet consiste en la construction de deux immeubles en R+10 et un immeuble R+11 sur un socle en RDC avec deux niveaux de sous-sol, permettant d'accueillir 419 logements destinés aux étudiants et jeunes actifs pour une surface totale d'environ 12 400 m²

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'aménagement d'une zone de logements étudiants.

Dans le cadre du projet de reconversion de la zone d'activité située au sud de la commune de La Valette du Var, la commune a confié à la SPLM une concession d'aménagement présentant notamment l'objectif de production de logements sur le territoire communal.

Le projet porte sur la réalisation d'une résidence de 419 logements avec services destinés aux étudiants et aux jeunes actifs, dont au moins 50 % de logements sociaux. Le programme est en totale adéquation avec les besoins du secteur, en particulier du fait de l'extrême proximité du site avec des Pôles de centralité et l'université.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 23 mois seront réalisés en une seule phase comprenant :

- la démolition des deux maisons existantes
- le décapage du terrain,
- le terrassement des sols,
- la construction des bâtiments,
- l'installation des réseaux des utilités, des dispositifs de traitement des eaux, et leurs raccordements,
- l'aménagement des espaces extérieurs végétalisés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'aménagement prévoit :

- 125 logements pour jeunes actifs
- 89 logements étudiants (PLS)
- 202 logements étudiants (accession libre)
- 3 logements dédiés aux gestionnaires
- 213 emplacements de stationnements

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis de construire a été déposée en Mairie de la Valette du Var le 29/07/2022 référencée n° PC 083 144 22 C0040.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol	2 853 m ²
Surface de plancher créée	12 400 m ²
Emprise au sol	2 853 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Quartier Château Redon / Les Espaluns
Route départementale 98 à la Valette du Var (83)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 13' 86" 33 Lat. 06° 00' 98" 27

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 1,3 km au nord de la zone de projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "MONT COMBE - COUDON - LES BAUS ROUGES - VALLAURIS" (id : 930012495)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche se situe à environ 8,5 km de la zone de projet. Il s'agit des "Falaises du Mont Caume" (id : FR3800381)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune littorale de La Valette-du-Var.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc/réserve naturel le plus proche se situe à environ 1,6 km au sud-est de la zone de projet. Il s'agit du parc national "Port-Cros" (id : FR3400002)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE 1 et 2) des routes départementales du Var a été approuvé par délibération départementale en date du 4 mars 2019. La route D98, qui passe au nord de la zone de projet, est concernée par ce PPBE (infrastructure reconduite lors du réexamen pour échéance 3)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rayon de protection aux abords des monuments historiques le plus proche se situe à environ 1,2 km au nord-ouest de la zone de projet. Il s'agit du rayon de protection du monument historique "Bastide d'Orvès et son jardin" (id : 1907180556), situé à environ 1,7 km de la zone de projet;
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valette-du-Var est couverte par un Plan de prévention des risques mouvement de terrain approuvé le 10/01/1989 (83DDTM19860022 - PER). Le mouvement de terrain (glissement) le plus proche recensé par Géorisques se trouve à 1,3 km de la zone de projet. La commune est également couverte par un plan de prévention des risques technologiques du site militaire de Tourris. La zone de projet se trouve en dehors du zonage réglementaire du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL révèle que le terrain n'est pas répertorié parmi les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. La base de données BASIAS ne mentionne l'existence d'aucun site industriel ni d'aucune activité de services sur le terrain. La SPLM a missionné AnteaGroup pour la réalisation d'un diagnostic de pollution de la zone de projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Valette-du-Var ne fait pas partie du bassin versant du Gapeau, zone de répartition des eaux la plus proche de la commune. Les communes concernées par cette ZRE sont : Belgentier, Carnoules, Collobrières, Cuers, Méounes-les-montrieux, Pierrefeu-du-Var, Pignans, Puget-Ville, Signes et Solliès-Toucas. Pour Solliès-Ville, Hyères, La Crau, la Farlède et Solliès-Pont
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau potable le plus proche se situe à 1,5 km au nord-est de la zone de projet, dans la commune de la Garde (adduction collective publique, code PSV : 0830000000438). Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à environ 4 km au sud-ouest de la zone de projet. Il s'agit du site inscrit "Vallon des Hirondelles à Toulon" (id : 93183021)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à environ 900 m au sud et 1 km au nord de la zone de projet. Il s'agit du site (Directive Habitats) : MONT CAUME - MONT FARON - FORÊT DOMANIALE DES MORIÈRES (id : FR9301608)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à environ 1 km au nord-est de la zone de projet. Il s'agit du site classé "Massif du Coudon" (id : 93C83053).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des prélèvements d'eau potable dans le réseau d'eau communal. La consommation d'eau journalière est estimée à environ 63 m ³ . Hypothèse : consommation de 150 l par personne par jour, pour 419 logements de 1 personne
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rapport d'étude géotechnique précise qu'il conviendra de prévoir un dispositif d'épuisement en fond de fouille en phase chantier afin de mettre la fouille du sous-sol hors d'eau. La nappe au droit de la zone de projet est située à 2 m de profondeur.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de niveaux de sous-sols, évacuation hors site des terres issues des terrassements en filières agréées Évacuation des matériaux provenant des opérations de démolition (volume de 2 maisons)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures seront mises en œuvre afin de réduire les potentiels impacts des travaux sur la biodiversité : - mesures compensatoires permettant d'assurer la nidification des oiseaux - abattage doux des arbres à cavité (la parcelle ne semble pas présenter d'arbres à cavité, principalement des pins) - recréation de milieux favorables et mise en œuvre d'espèces endémiques - lutte contre les espèces exotiques envahissantes - gestion favorable à la faune
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à environ 900 m au sud et 1 km au nord de la zone de projet. Il s'agit du site (Directive Habitats) : MONT CAUME - MONT FARON - FORÊT DOMANIALE DES MORIÈRES (id : FR9301608) Aucun corridor écologique ne relie les sites Natura 2000 à la zone du projet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par sa nature et son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec le PLU de la Valette-du-Var (dernière modification validée par la préfecture le 05 avril 2022, publié le 11 avril 2022) Il se situe en zone UFb, ce secteur correspond aux parties privilégiant une mixité des fonctions urbaines.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est couverte par un plan de prévention des risques technologiques du site militaire de Tourris. La zone de projet se trouve en dehors du zonage réglementaire du PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valette-du-Var est couverte par un Plan de prévention des risques mouvement de terrain approuvé le 10/01/1989 (83DDTM19860022 - PER sur la commune Valette-du-Var). La zone de projet se situe en "zone blanche", ce secteur n'est pas soumis à des mesures de prévention. Le mouvement de terrain (glissement) le plus proche recensé par Géorisques se trouve à 1,3 km de la zone de projet. Le projet n'est pas concerné par le risque mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures de la qualité de l'air ont été réalisées pour définir l'état initial avant projet (cf PJ 7: Etude Air-Santé) Le projet mettra en œuvre les préconisations de l'étude dont notamment: - Toitures végétalisées et espaces végétales pour piégeage des polluants - Matériaux sains et labellisés - Pas de bâtiments en L et espacement favorisant la ventilation naturelle - Ventilation mécanique pour renouvellement air intérieur - Zone desservie pour les transports en commun et mode Doux
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est desservie par des lignes de bus (ligne U, ligne 191, ligne 129, ligne 103) menant aux différentes universités alentours (Campus Porte d'Italie, Campus La Garde/La Valette). Le projet prévoit 213 places de stationnement. Un diagnostic du trafic routier a été réalisé en 2016 par le Centre Commercial TOULON GRAND VAR et des aménagements ont été préconisés pour fluidifier la circulation. La zone d'étude inclus le projet porté par SPLM
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra engendrer des nuisances sonores ponctuelles et localisées dans l'environnement proche. Tous les moyens seront mis pour réduire ces nuisances. Le projet est concerné par les nuisances sonores de la RD98 qui passe au nord de la zone de projet et par les activités de la zone commerciale. Une notice acoustique (PJ8) a été réalisée: préconisations des éléments de construction en façade et en intérieur (matériaux, cloisons, planchers,...).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De façon ponctuelle et localisée, dans la phase de construction
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions lumineuses engendrées par l'éclairage des logements et espaces extérieurs
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les émissions lumineuses de la zone commerciale
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chauffage thermodynamique électrique collectif avec son propre tarif d'alimentation
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, la zone sera raccordé au réseau d'assainissement communal de La Valette. Les rejets liquides concernent les eaux usées des futurs logements. Le projet prévoit la mise en place d'un bassin de rétention enterré avant rejet des eaux pluviales au réseau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets en phase travaux gérés par les entreprises et évacués vers des filières agréées. Déchets liés aux différents logements (tri sélectif)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans une zone commerciale. La zone de projet n'est pas concernée par un rayon de protection aux abords des monuments historiques, se situe environ 1 km du premier site classé et 4 km du site inscrit le plus proche.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les communes présentes dans un rayon de 3 km autour de la zone de projet sont : la Valette-du-Var (commune d'implantation du projet), La Farlède, Solliès-Ville, La Crau, La Garde, Toulon, le Pradet

Sur les 3 dernières années (2020, 2021, 2022), aucun avis n'a été émis par la MRAe pour des projets sur ces communes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'engendrera pas d'incidences notables sur l'environnement via des mesures de réduction et d'accompagnement :

- raccordement des eaux usées domestiques au réseau communal,
- création d'un bassin tampon de régulation des eaux de ruissellement,
- excavation et évacuation dans des filières adaptées des terres non inertes,
- toitures végétalisées

Des mesures seront mises en œuvre afin de réduire les potentiels impacts des travaux sur la biodiversité :

- mesures compensatoires permettant d'assurer la nidification des oiseaux,
- abattage doux des arbres à cavité (la parcelle ne semble pas présenter d'arbres à cavité, principalement des pins),
- recréation de milieux favorables et mise en œuvre d'espèces endémiques,
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- gestion favorable à la faune.

Le projet répond à l'objectif de production de logements sur le territoire communal.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la nature du projet et de l'absence d'incidences notables décrites dans le présent cas par cas, l'exploitant considère que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PJ7: Etude Air et Santé PJ8: Notice acoustique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Valette-du-Var

le, 16 janvier 2023

Signature

VB SPL Méditerranée
Immeuble Médival - Entrée B
185, Place Général de Gaulle
83100 LA VAILLETTE DU VAR
Tél. : 04 94 14 10 01 Fax : 04 94 14 10 01
Capital de 900 000 € - RCS 523 239 309

